

Arrêté relatif au choix du ou des lauréats à un concours d'architecture

**POUR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
ET PAR DELEGATION LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
RESSOURCES ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 4231-3 ;
VU le Code de la commande publique ;
VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à l'élection de sa Présidente ;
VU l'arrêté de délégation de la Présidente au Directeur général adjoint ressources et transformation de l'action publique en date du 7 juin 2022 ;
VU la délibération du Conseil régional relative à la formation du jury de concours du 23 juillet 2021 ;
Vu la délibération de la Commission permanente en date du 23 septembre 2021 et les arrêtés des 9 décembre 2021 et 1er juillet 2022 désignant les membres du jury à voix délibérative ainsi que l'arrêté en date du 26 janvier 2022 désignant les 5 candidats admis à concourir ;
VU l'arrêté désignant le représentant de la Présidente pour présider les jurys de concours en date du 27 août 2021 ;
VU l'avis formulé par le jury de concours réuni le 26 septembre 2022 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

Est choisi comme l'un des lauréats dans le cadre du concours d'architecture relatif à une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un plateau technique transport et logistique et restructuration partielle du bâtiment F au lycée Les Bourdonnières à NANTES (44) l'équipe suivante :

Nom du mandataire de l'équipe	Compétences	Nom des cotraitants et sous-traitants
BRULÉ ARCHITECTES ASSOCIÉS Quimper (29) Mandataire	Paysagiste	Atelier Ker Anna – Bain de Bretagne (35)
	BET bâtiment et infrastructure (structure, fluides et thermiques (courants forts, courants faibles, plomberie, chauffage, ventilation naturelle et climatisation), SSI, économie de la construction, HQE, VRD et OPC	Egis Bâtiments Centre-Ouest– Nantes (44)
	BET Acoustique	ACOUSTIBEL – Chavagne (35)

ARTICLE 2

Le Directeur général adjoint ressources et transformation de l'action publique de la Région des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au mandataire et publié sur le site internet de la Région.

Arrêté en un exemplaire original